

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

Le Maire ouvre la séance à 19h35. Quatre membres sont absents : Maguy LEFEBVRE qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER, M. Auvray qui donne pouvoir à Christophe MOUQUET, Mickaël LEJEUNE sont excusés, M. Vander Brigghe.
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance

1. Fiscalisation de la participation financière de la commune au fonctionnement du SIVOS Haute Béthune (délibération 1/2023)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer de fiscaliser une partie de sa participation au Sivos de la Haute Béthune, toujours à hauteur de 14000€ pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

2. Ouverture ligne de trésorerie (délibération 2/2023)

Lors de la construction de la salle, un prêt relais de 479000€ avait été souscrit pour financer la salle en attendant de percevoir les subventions et le remboursement de TVA.

Les subventions DETR n'étant pas encore perçues, la commune n'a pas les fonds pour rembourser cet emprunt relais.

Il faut donc ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 70 00€ auprès de la Caisse d'Epargne pour pouvoir rembourser cet emprunt le 05 février 2023 comme prévu lors de la signature.

Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette ligne

3. Ouverture anticipée du quart des crédits investissements pour l'année 2023 (délibération 3/2023)

Monsieur le Maire, expose qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2022, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.

Sans préjuger du montant des crédits budgétaires d'investissement qui seront votés au Budget Primitif 2023, il est proposé d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption de celui-ci, le montant de ces crédits et leur affectation seraient les suivants :

- chapitre 21 : Crédit ouvert au BP 2022 avant DM : 240 258€
 Décision Modificative : - 80 056€
 Crédits ouverts au BP2022 après DM : 160 202€
 Ouverture crédits 2023 (25%) : 40 050.50€

4. Questions diverses

. L'éclairage public de la salle ne fonctionne pas correctement (il ne s'allume pas automatiquement), l'entreprise qui l'a installé devrait intervenir pour régler cela.

. Le fait de faire les vœux le samedi matin a été apprécié, il faudrait refaire de même en 2024.

. Monsieur le Maire informe qu'une parcelle de bois est à vendre à la Haye Macrelle (B238), le Conseil Municipal n'est pas intéressé par cette vente.

. Fibre : un élu demande si la commune est éligible en janvier 2023 ? Seulement pour 3 maisons « tests ». Le reste de la commune est prévu au second semestre 2023.

. Un tas de « gravats » est dans le talus en haut de la rue de la Cavée, ce qui empêche les fossés de bien s'écouler.
M. le Maire ira voir le propriétaire du terrain concerné.

. Le bas des murs de la Chapelle de Grattennoix qui s'effritaient a été démonté, des devis seront demandés pour les refaire à la chaux.

. Coupe de bois à Beaumont : Dimanche 19 février à 10h00 : visite pour voir ce qu'il y a à abattre
 Dimanche 05 mars à 10h00 : attribution des coupes

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h05